

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **19e jour du mois de mai 2020**, Vidéo-Conférence, à compter de 16 h 30. Sont présents :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur le maire suppléant Jean Roy
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Hugues Grimard, maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2020-137

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2020-138

OCTROI DU MANDAT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU BOULEVARD SIMONEAU (CHASSÉ À LAURIER 2020)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux de génie dans le cadre de la réfection du tronçon 3 du Boulevard Simoneau;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 30 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix taxes incluses
Germain Lapalme & fils inc.	1 053 190,15 \$
Groupe Gagné Construction inc.	1 087 000,00 \$
Sintra inc. - Région Estrie	1 092 252,15\$
L4 Construction inc.	1 111 433,89 \$

La Sablière de Warwick Ltée	1 139 631,81 \$
T.G.C. Inc.	1 248 129,79 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le mandat pour les travaux de réfection d'une partie du boulevard Simoneau (Chassé à Laurier 2020) à l'entreprise Germain Lapalme & fils inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 1 053 190,15 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2020-139

OCTROI DU MANDAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DU BOULEVARD SIMONEAU (CHASSÉ À LAURIER 2020)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du troisième tronçon du boulevard Simoneau (Chassé à Laurier 2020);

CONSIDÉRANT que trois (5) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Solmatech inc.	13 464,15\$
Englobe Corp.	14 435,69\$
Les Services EXP inc.	16 654,13\$
Granulab inc.	18 040,73\$
FNX Inov inc.	18 090,35\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le mandat de contrôle des matériaux pour la réfection du tronçon 3 du boulevard Simoneau (Chassé à Laurier 2020) à la firme Solmatech inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 13 464,15 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2020-140

OCTROI DU MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU BOULEVARD SIMONEAU (CHASSÉ À LAURIER 2020)

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le mandat de surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection du tronçon 3 du boulevard Simoneau (Chassé à Laurier 2020) à la firme WSP pour le montant inscrit à la soumission soit 23 340,00\$, ce montant excluant les taxes applicables.

Adoptée

2020-141

FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX DU BOULEVARD SIMONEAU (CHASSÉ À LAURIER 2020)

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos effectue des travaux de réfections d'une partie du Boulevard Simoneau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut contracter une demande de financement temporaire selon l'article 567.2 Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2020-304 pour 1 348 500 \$ afin d'exécuter les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse une demande de financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Sources pour un montant de 1 348 500\$;

QUE le maire, M. Hugues Grimard ainsi que la trésorière, Madame Manon Carrier soient mandatés afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrats qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

2020-142

FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX DE LA RUE CHASSÉ ET 4E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos effectue des travaux de réfections de la rue Chassé et de la 4^e avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut contracter une demande de financement temporaire selon l'article 567.2 Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2020-305 pour 3 124 000 \$ afin d'exécuter les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse une demande de financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Sources pour un montant de 3 124 000 \$;

QUE le maire, M. Hugues Grimard ainsi que la trésorière, Madame Manon Carrier soient mandatés afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrats qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

2020-143

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2018-204 VENTE D'UN TERRAIN À JOSEPH GAREAU

CONSIDÉRANT la résolution 2018-204 précisant les conditions de vente du lot 6 255 119 à monsieur Joseph Gareau et la lettre d'entente entre les deux parties avant l'adoption de la résolution;

CONSIDÉRANT QU'UNE erreur s'est glissée dans la résolution au sujet de la réduction de la superficie du terrain vendu advenant que la valeur au rôle d'évaluation n'atteignait pas 250 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la superficie du terrain, en réduisant la profondeur du terrain, devait se lire 19 500 pieds carrés plutôt que 38 000;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la résolution 2018-204 soit corrigée de façon à ce que la réduction de la superficie du terrain vendu advenant que la valeur au rôle d'évaluation n'atteignait pas 250 000 \$ soit de 19 500 pieds carrés plutôt que 38 000 pieds carrés;



Adoptée

2020-144

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2019-268 POUR L'OBTENTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-268 comprend une condition de vente à la Ville d'Asbestos d'une bande de terrain pour le passage des conduite d'égout et de d'aqueduc, et que les acheteurs madame Martine Goulet et monsieur Yves Carrière ne peuvent remplir cette condition;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun d'ajuster la résolution afin de permettre la transaction sans toutefois compromettre le passage des conduites d'égout et d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la résolution 2019-268 soit modifiée de façon à retirer l'obligation suivante :

Après qu'une opération cadastrale soit réalisée pour la bande de terrain touchée par le passage des conduites d'égout et d'aqueduc les acquéreurs Martine Goulet et Yves Carrière s'engagent à céder pour une somme de 1 \$ ladite bande de terrain et que les frais professionnels liés à cette transaction seront à la charge de la Ville d'Asbestos.

Et qu'elle soit remplacée par l'obligation suivante :

Qu'après qu'une opération cadastrale soit réalisée pour la bande de terrain touchée par le passage des conduites d'égout et d'aqueduc les acquéreurs Martine Goulet et Yves Carrière s'engagent à céder à la Ville une servitude de 6 mètres de largeur pour le passage des conduites d'égout et d'aqueduc et que les frais professionnels liés à cette transaction seront à la charge de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2020-145

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉPARATION DES FISSURES À LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que des travaux de réparations sont nécessaires sur les infrastructures de la piscine municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate l'entreprise Revêtement acrylique D. Lauzon inc. afin de réparer les fissures sur la piscine municipale pour un montant de 4 828,95\$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2020-146

MANDAT À CAIN LAMARRE

CONSIDÉRANT la demande d'injonction reçue par la Ville d'Asbestos concernant un terrain sur la 21^{ème} Avenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la Firme Cain Lamarre afin de la représenter devant la Cour Supérieure dans cet affaire.

Adoptée

2020-147

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 16h55.

Adoptée

M. Jean Roy, maire suppléant

Me Marie-Christine Fraser, greffière